



www.clcv.org

Communiqué de presse

13 mai 2020

Covid-19

La CLCV appelle à la généralisation du plafonnement mensuel des frais bancaires

Devant la crise économique liée à la pandémie de coronavirus, la CLCV demande la généralisation du plafonnement mensuel des frais bancaires à 25 euros.

Un tsunami de ménages en difficulté

Avec la crise sanitaire, 10 millions de travailleurs ont été inscrits par leur employeur au chômage partiel entraînant pour de nombreuses familles des difficultés économiques, qui pour certaines, vont perdurer. En effet, selon une enquête récente*, 6 % des locataires n'ont pas pu régler leur loyer et 20 % d'entre eux seront dans cette situation si les circonstances actuelles durent. Les accédants à la propriété sont 20 % à avoir demandé immédiatement un report de leur échéance à leur banque et 27 % d'entre eux envisagent de le faire si la situation ne s'améliore pas.

Appel à la généralisation du plafonnement des frais bancaires mensuels

Le secteur bancaire s'est engagé en 2019, grâce à l'action du Gouvernement et à l'intervention des organismes de consommateurs, à plafonner les frais bancaires à 25 € par mois pour une clientèle fragile estimée à 3,5 millions de personnes. Nous ne connaissons pas encore l'ampleur de la crise économique sur le long terme, mais force est de constater qu'avec 10 millions de personnes au chômage technique, la clientèle ciblée initialement par le plafonnement va exploser. Il nous paraît donc indispensable d'appeler sans attendre le secteur bancaire à une généralisation du plafonnement mensuel de 25 €, avec comme échéance minimum l'année 2020.

L'appui du ministre de l'Économie et des Finances

Nous avons envoyé ce jour un courrier au ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, afin de lui demander, avec son soutien, un engagement public du secteur bancaire à généraliser le plafonnement des frais bancaires si cette mesure n'est pas envisageable dans le cadre d'une ordonnance. Il serait en effet paradoxal que le soutien aux familles de 100 € par enfant, versé le 15 mai et octroyé par le Gouvernement, serve en priorité à couvrir les frais bancaires et non à remplir les frigos, permettant ainsi à cette population de nourrir leur famille.

**Enquête réalisée par Diffusis France pour l'entreprise de la fintech Meelo - Avril 2020*